

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**  
**BUDGET PRIMITIF 2019**  
**ZAC DES GUINNOTTES**  
(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

***POINTS FORTS***

Il s'agit d'un nouveau budget annexe ZAC DES GUINNOTTES créé pour permettre dans un premier temps la reprise de l'opération concédée à SEDIA et dans un second temps pour reprendre l'opération COQUERILLES inscrite au budget principal et qui sera réintégrée à la fin des travaux par une décision modificative budgétaire ultérieure.

La concession d'aménagement présente un bilan de clôture prévisionnel excédentaire à hauteur de 34 000 € avec un stock de terrains à commercialiser pour une recette prévisionnelle de 435 000 €.

Ces excédents sont destinés à être affectés à l'extension de la ZAC afin de participer à l'équilibre de l'opération des Coquerilles (ou GUINNOTTES 3).

Pour information, les travaux sont imputés en section de fonctionnement et non en section d'investissement. Les stocks sont constitués des travaux et études réellement mandatés et apparaissent en recette de fonctionnement et en dépense d'investissement et à chaque vente de terrain aménagé, on ajuste les stocks en cours.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		2019
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>
011	Charges à caractère général	435 000.00
022	Dépenses imprévues	34 000.00
023	Virement à la section d'investissement	435 000.00
<b>Total DEPENSES</b>		<b>904 000.00</b>

RECETTES		2019
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>
042	Stocks	435 000,00
70	Vente de terrains aménagés	435 000.00
77	Produits exceptionnels	34 000,00
<b>Total RECETTES</b>		<b>904 000.00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES		2019
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>
040	Stocks	435 000.00
<b>Total DEPENSES</b>		<b>435 000.00</b>

RECETTES		2019
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>
021	Virement de la section de fonctionnement	435 000.00
<b>Total RECETTES</b>		<b>435 000.00</b>